

Décision DG 2025/009

**DECISION FIXANT L'EPRD PGFP INITIAL 2024 – 2028 – EHPAD « LES BLES D'OR »**

**Le Directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire,**

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu l'avis émis par le Directoire dans sa séance du 11 décembre 2023,

Vu l'avis émis par le Comité Stratégique du GHT Saône et Loire Bresse Morvan du 10 janvier 2024,

**Fixe l'EPRD PGFP initial 2024 – 2028 – EHPAD « Les Blés d'Or »**

Il se compose comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Titre I Charges de personnel :	1 553 623,00 €	Titre I Produits de la tarification :	2 076 776,00 €
Titre II Charges d'exploitation courante et à caractère médical :	105 638,00 €	Titre II Autres produits d'exploitation :	6 400,00 €
Titre III Charges afférentes à la structure :	663 525,00 €	Titre III Autres produits :	200 813,00 €

Le résultat prévisionnel de l'EPRD PGFP initial 2024 - 2028 pour l'EHPAD « Les Blés d'Or » est présenté avec un déficit de 38 797 €.

A Sevrey, le 31 janvier 2025

Le Directeur,  
Philippe LEQUIEN



Diffusion :

ARS

Classeur des décisions (original)

Ch. TUDO

Trésorerie Chalon Hôpitaux (original)